

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009 A 20 H 00 EN MAIRIE D'ARLANC

Date de la Convocation : 9 Septembre 2009

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mr SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAMPEAUX, CHATAIGNER, CHAUTARD, COMPTE Daniel, COMPTE Didier, DELAYRE, GUILLAUMONT, VEYRIERE, Mmes BERNARD, BLANCHETON, DEMATHIEU, FAVIER, FORCE, PICARLE (arrivée à 20 h 40), PRUNIER.

Conseillers absents excusés : Mrs BACHELERIE, CHRISTOPHE.

Conseillers absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr COMPTE Daniel.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Jeudi 25 Juin 2009, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

I - RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 25 Juin 2009 par laquelle une enquête publique avait été mise en œuvre sur un projet de déclassement d'une partie du domaine public, pour une parcelle de terrain jouxtant la parcelle ZT 172 en bordure du chemin communal traversant le hameau de la Bosdonie.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 au 27 juillet 2009 inclus, suite à l'arrêté municipal la prescrivant (en date du 25/06/2009).

A la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur a fait savoir, après avoir pris connaissance des observations formulées :

* sur le registre d'enquête,

* et oralement par les personnes qu'il a reçu qu'il semble nécessaire de maintenir la voirie dans sa largeur actuelle ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de suivre les conclusions émises par Monsieur le commissaire enquêteur en ne donnant pas de suite favorable au projet de déclassement dans le domaine privé de la Commune, de cette surlargeur de voie communale jouxtant la parcelle ZT 172 qui restera donc dans son domaine public.

Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches utiles.

II - CCPA – MODIFICATION DES STATUTS – PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Monsieur le Maire rappelle l'enjeu pour notre territoire que représente le développement de la production d'énergie renouvelable (éolien, solaire et biomasse).

Monsieur le Maire informe qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Arlanc est actuellement en cours suite à la délibération prise lors du conseil de communauté qui s'est déroulé à Arlanc, dans les locaux de la CCPA, le 22 juillet 2009.

Monsieur le Maire informe que cette décision permettra d'agir sur le développement de la production d'électricité d'origine éolienne en suscitant la création de zones de développement éolien et en participant à une SEML chargée de développer et d'exploiter des unités de production d'électricité d'origine éolienne.

Monsieur le Maire présente les nouvelles modifications des statuts de la CCPA à l'aide du document ci-joint, dans lequel les lignes ayant fait l'objet de modifications de texte apparaissent sous fond grisé.

Monsieur le Maire propose l'adoption des nouveaux statuts de la CCPA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Adopte les statuts modifiés joints en annexe de la communauté de communes du Pays d'Arlanc sans suppression ni adjonction.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

III - GRILLE TARIFAIRE « LES CHALETS DECOUVERTE » 2010

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de la proposition tarifaire établie par les chalets découverte pour l'année 2010 concernant les chalets et les minis chalets.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Adopte les propositions tarifaires jointes à cette délibération.

IV - EAU 2009 – MISE EN PLACE DE COMPTEURS GENERAUX (Mme PICARLE absente)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier relatif aux travaux cités en objet, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, conformément au marché confiant à ce service la maîtrise d'œuvre de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

D'approuver le dossier d'étude d'avant projet pour un montant global de l'opération qui s'élève à 88 000 € H.T.

Que les travaux seront dévolus après parution d'un avis d'appel public à concurrence en vertu de la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

De retenir comme critères de choix de l'offre la mieux distante les critères suivants ;

- 1) la valeur technique de l'offre,
- 2) le prix d'exécution des travaux,
- 3) le délai d'exécution des travaux,

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour ce projet auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.

De charger Monsieur le Maire de souscrire les marchés de travaux nécessaires à l'exécution du chantier.

V - EPF/SMAF NOUVELLES ADHESIONS (Mme PICARLE absente)

Monsieur le Maire expose :

- la commune de LACHAUX, par délibération en date du 28 février 2009,
- le Syndicat mixte du PARC DE L'AIZE, par délibération en date du 13 octobre 2008, composé du Département du Puy de Dôme et de la communauté de communes des Côtes de Combrailles, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 16 décembre 2008 et 1^{er} avril 2009 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF/Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Donne son accord aux adhésions précitées.

VI - SECTION « HABITANTS DE CAPARTEL » : VENTE DE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les termes de la délibération en date du 25 juin 2009 par lesquels il avait été pris acte de la demande formulée par les consorts MALCROS Michel et BLANCHETON Raphaëlle d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée ZV 186, propriété des habitants de la section de Capartel.

Par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet d'Ambert en date du 17 juillet 2009, les électeurs de ladite section ont été convoqués le samedi 12 septembre 2009 à 10 h en mairie pour se prononcer par vote sur cette demande.

Le vote s'est déroulé comme suit :

- nombre d'électeurs : 15
- nombre d'électeurs présents pour le vote : 10
- nombre d'électeurs ayant reçu procuration : 5
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15

Etes vous d'accord pour :

↳ Vendre la parcelle ZV n° 186, appartenant à la section des habitants de Capartel

OUI : Nombre : 15

NON : Nombre : 0

Bulletins blancs : Nombre : 0

↳ Si vous êtes d'accord, acceptez vous l'offre des consorts MALCROS Michel et BLANCHETON Raphaëlle pour 150 €

OUI : Nombre : 15

NON : Nombre : 0

Bulletins blancs : Nombre : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré

Prend acte des résultats du vote des électeurs de la section des habitants de Capartel par lequel, il a été décidé de céder :
Aux consorts MALCROS Michel et BLANCHETON Raphaëlle la parcelle ZV n° 186 (341 M²)

Précise que les consorts MALCROS Michel et BLANCHETON Raphaëlle supporteront tous les frais liés à cette vente (notaire, etc...) et que la somme retirée de celle-ci sera utilisée à la réalisation de travaux ou à l'acquisition de mobilier urbain pour la section de Capartel.

Charge Monsieur le Maire des formalités utiles, et notamment de signer la vente

VII - RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE - BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de solliciter l'ouverture d'une ligne de crédit global d'une année auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne à compter du 25/10/2009 pour la somme de 800 000 € aux conditions suivantes :

- index : T4M
- marge : 0,90 % par an
- calcul intérêts : Exact / 360
- facturation intérêts : Trimestrielle
- frais de dossier : forfaitaire (200 €)

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les formalités utiles.

VIII - RACHAT D'UN IMMEUBLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF (ZV 518)

Monsieur le Maire expose :

L'établissement public a acquis pour le compte de la commune d'Arlanc l'immeuble cadastré ZV 518 de 1200 m², afin de préparer l'amélioration de la sécurité au débouché de la voirie communale de Capartel.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ce bien. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession s'élève à 4 093 € 26. Sur ce montant notre commune a déjà versé 2 000 € au titre des participations (2008 inclus), soit un solde restant dû de 2 093 € 26 auquel s'ajoutent 333 € 16 de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 30/10/09, date limite de paiement d'un total de 2 426 € 42.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré ZV 518.

Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Désigne Madame PRUNIER, adjointe, comme signataire de l'acte.

IX - ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Par courrier reçu en Mairie le 28 Août 2009, Mme et Mr CHAMPETIER, domiciliés 46 Rue Fernand Gondr 13 200 Arles, propriétaires d'une maison cadastrée ZB 253 à Cours ont demandé à acquérir un morceau de terrain jouxtant celle-ci, en bordure du chemin communal traversant le hameau.

Monsieur le Maire rappelle que les biens faisant partie du domaine public ne peuvent être aliénés que s'ils font l'objet d'un déclassement préalable dans le domaine privé de la commune, après enquête publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public pour la parcelle de terrain que les consorts CHAMPETIER souhaitent acquérir.

Précise qu'à l'issue de celle-ci et compte tenu des conclusions du commissaire enquêteur, une décision sera prise sur la proposition de vente aux consorts CHAMPETIER.

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique.

X - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT (Mme PICARLE absente)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de modifier comme suit le budget de l'assainissement 2009, soit.

Section de fonctionnement – dépense	
Cpte 6378	- 8 449 € (compte supprimé)
Cpte 706129	+ 8449 €
(versement à l'agence Loire Bretagne de la redevance modernisation réseaux)	

XI - SPECTACLE DE NOEL

Il est maintenant de tradition que la Maison de retraite organise conjointement avec la municipalité les fêtes de Noël pour les enfants de ces 2 collectivités.

Pour 2009, le spectacle retenu pour le 16 décembre 2009 est celui de « Magic clown » avec sculpture de ballons pour la somme de 650 €.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge, comme pour les années précédentes, la moitié du coût de la prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Donne son accord pour régler la somme de 325 € à l'occasion du spectacle produit (somme qui sera payée directement par la commune au prestataire du spectacle).

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

XII - BIENS SANS MAÎTRE AZ 87 (Mr Rolhion)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Attendu que les formalités de publication aux hypothèques pour incorporation de la parcelle AZ 87 « Moranges », dans le domaine privé de la Commune ont été effectuées.

Attendu que les consorts Bravard - Favier et Lantinier ont fait connaître leurs souhaits d'acquérir une partie de la parcelle AZ 87 (contenance totale de ladite parcelle 2a20ca).

Attendu que le découpage de cette parcelle en trois parties reste complexe

Décide de ne pas donner suite aux demandes des particuliers ci-dessus cités, et de conserver dans le patrimoine de la Commune la parcelle AZ 87.

XIII - LA POSTE - CONSULTATION

Le bureau de poste d'Arlanc a été déclassé le 1^{er} septembre 2009. Cette décision s'inscrit dans une politique générale de privatisation dont l'objectif est de privilégier les actionnaires au détriment de la qualité et de l'égal accès de tous les citoyens aux services publics ; elle ouvre la porte, comme ailleurs, à une éventuelle fermeture de ce bureau. Conscient des préjudices subis par la population locale dans cette évolution. Le Conseil Municipal approuve l'initiative du comité 63 « Touche pas à ma Poste » qui propose aux citoyens de se prononcer, par vote, sur la question suivante :

Pour ou contre la privatisation de la Poste

Le Conseil Municipal donne son accord pour que les habitants d'Arlanc ou d'autres communes puissent participer à cette votation, en mairie d'Arlanc, du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

XIV - FIC 2010 – VOIRIE (Mme PICARLE absente)

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2010, établi par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture – Délégation de l'Ambertois.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des voies communales de :

- Voie communale de Capartel
- Voie communale de Boulamoy
- Rue du Bigadour
- Rue Saturnin Allard
- Passerelle du Marin
- Passerelle du Colombier
- Passerelle du bourg d'Arlanc

Pour un montant prévisionnel de **138 030 € HT**

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département du Puy de Dôme, au titre de la voirie dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, à hauteur de 25 % + majoration de la subvention de 10 % pour altitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.

Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 25 % sur le montant HT de 138 030 €, majorée de 10 % pour altitude ce qui représente un montant de subvention de **37 958,25 €**.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence l'aide du Conseil Général dans le cadre du FIC.

XV - FIC 2010 – AMENAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTERE (Mme PICARLE absente)

Le Maire présente à l'assemblée l'avant projet des travaux d'aménagement du Jardin du Presbytère Rue Jean Vellay/Route de Beurrières à Arlanc, établi par Mr Marc FAGET, Architecte à Ambert.

Ces travaux portent sur :

- travaux de génie civil,
- travaux de voirie (création d'une voie communale),
- aménagement des espaces verts,
- eaux usées, eaux pluviales, A.E.P,
- éclairage public,
- France Télécom

Pour un montant prévisionnel de 117 334 € 35 H.T (y compris les honoraires et frais annexes) auxquels il faut ajouter le coût d'acquisition du bâtiment sur les terrains cadastré BS 206 et BS 442 pour 2 500 €, soit un montant total de 119 834 € 35 H.T .

(le montant global du projet, y compris l'intégralité des acquisitions foncières terrains plus bâtiment s'élève à 143 335 € 12 H.T, soit 166 332 € 65 TTC)

Ces travaux peuvent être subventionnés :

- par le conseil général :

Fonds intervention communal – FIC

Bâtiment :	2 500 € 00 H.T
Travaux de génie civil :	33 400 € 00 H.T
Travaux de voirie :	31 790 € 00 H.T
Espaces verts :	3 826 € 00 H.T
France Télécom :	3 422 € 50 H.T

	74 938 € 50 H.T

à hauteur de 25% plus majoration de la subvention de 10% pour l'altitude, soit $74\,938 \text{ € } 50 \times 25\% = 18\,734 \text{ € } 63$

part voirie $31\,790 \text{ € } \times 10\% = 3\,179 \text{ € } 00$

globalement : 21 913 € 63

- par le conseil général

- pour la partie extension EAU

eau pluviales :	11 730 € 00 H.T
AEP :	4 800 € 00 H.T
Honoraires et frais divers :	1 653 € 00 H.T

	18 183 € 00 H.T

A hauteur de 25%, soit 4 545 € 75

- pour la partie extension ASSAINISSEMENT

montant des travaux :	6 625 € 00
honoraires et frais :	662 € 50

	7 287 € 50

à hauteur de 30%, soit 2 186 € 25

- par le SIEG du Puy de Dôme

- pour la partie éclairage public

travaux :	9 565 € 00 H.T
frais honoraires :	956 € 50 H.T

	10 521 € 50 H.T

aide du SIEG : $10\,521 \text{ € } 50 \times 55\% = 5\,786 \text{ € } 83$

plus TVA $10\,521 \text{ € } 50 \times 19,6\% = 2\,062 \text{ € } 21$

soit $7\,849 \text{ € } 04$.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'avant projet des travaux d'aménagement du jardin du presbytère et le plan de financement inclus dans le dossier.

Sollicite l'octroi des aides attendues auprès du Conseil Général (FIC - eau - assainissement) et du SIEG du Puy de Dôme.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

XVI - FIC 2010 – AMENAGEMENT PLACE CHARLES DE GAULLE (Mme PICARLE absente)

Le Maire présente à l'assemblée les travaux d'aménagement envisagés sur la Place Charles de Gaulle à Arlanc. Ces travaux nécessités par un usage fréquent lors des marchés permettront l'aménagement des sanitaires publics selon les normes réglementaires.

Le coût de ceux-ci sont :

• travaux de génie civil :	20 935 € 00 H.T
• aménagements extérieurs :	1 100 € 00 H.T
• honoraires et frais annexes :	3 305 € 25 H.T

	25 340 € 25 H.T
	30 306 € 94 TTC

Ces aménagements peuvent être subventionnés par le Département du Puy de Dôme dans le cadre du Fonds d'intervention communal à hauteur de 25% + majoration de subvention de 10% pour altitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'aménagement des sanitaires publics sur la Place Charles de Gaulle pour un montant de 25 340 € 25 H.T.

Sollicite l'octroi d'une aide au taux de 25% sur le montant H.T des travaux
 $25\,340\ \text{€}\ 25 \times 25\% = 6\,335\ \text{€}\ 06.$

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence l'aide du Conseil Général dans le cadre du FIC

A NOTER

A la demande des conseillers, ont été retiré de l'ordre du jour les dossiers suivants :

* bien sans maître : cession de la parcelle BO 270 (ayant appartenu à Mr MARTIN) à Mr CHASSAING afin de saisir le service des domaines et obtenir ainsi son estimation.

* site internet – maintenance : afin de demander à ARAMIS MULTIMEDIA de revoir leur proposition chiffrée.

INFORMATIONS

- Le rapport d'activité 2008 du SIVOM de l'arrondissement d'Ambert est présenté aux conseillers. Ils peuvent le consulter en détail au secrétariat de mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public : Mme BERNARD signale qu'il n'y a plus d'éclairage Place Charles de Gaulle et Route Nationale devant la mairie.
Monsieur le Maire lui indique que l'entreprise ETDE est intervenue dans la semaine et qu'elle va être rappelée.
- Christiane PICARLE attire l'attention du Maire sur le poteau défectueux (à la ferraille) qui se trouve face à la maison de Mr Paul GRENIER.
Mr SAVINEL prend acte et indique qu'il a demandé également au SIEG des travaux au village de Sarras de même que l'élimination des cabines de transformation haute tension à Moranges, Fouilloux, Dolore. Il précise qu'il a demandé également l'arrêt de l'éclairage dans les villages de minuit à 5 heures, dans un but économique.
- Arbres à élaguer : signalé par Mme PICARLE, à la Croix de Jacquet.